

Sûreté nucléaire : le rapport qui va bouleverser la filière

- L'Autorité de sûreté nucléaire remet ce mardi au premier ministre un rapport dont « Le Monde » présente les grandes lignes
 - Dans une interview, son président, André-Claude Lacoste, exige des mesures « massives » pour rendre les centrales françaises vraiment sûres
 - Embarras politique en pleine année électorale
 - Le prix de la sûreté sera lui aussi « massif », modifiant tout l'équilibre de la filière
- Lire pages 8-9**

Le site nucléaire du Tricastin, dans la Drôme. MARIO FOURMY/ABACAPRESS.COM

L'Europe ne doit pas laisser dériver la Hongrie

Comme pour sortir d'un horrible cauchemar, les Hongrois, enfin, se réveillent. Le spectacle de dizaines de milliers de citoyens défilant, lundi 2 janvier, dans les rues de Budapest pour protester contre l'entrée en vigueur d'une Constitution qu'ils jugent antidémocratique constitue un sérieux coup de semonce pour le premier ministre, Viktor Orban. Jamais, jusqu'à lundi, l'opposition n'avait réussi à s'unir suffisamment pour être audible. C'est fait.

Autre initiative notable, treize anciens dissidents hongrois, dont certains furent, aux côtés de M. Orban, les fers de lance de la lutte contre le régime communiste, ont signé un appel dans lequel ils soulignent que « la société hongroise n'est pas seulement victime de la crise économique, elle est aussi victime de son propre gouverne-

ment ». Ce gouvernement, disent Gyorgy Konrad, Laszlo Rajk, l'ex-maire de Budapest, Gabor Demszky, et d'autres, « s'est emparé des outils de la démocratie et en prive ceux qui pourraient les utiliser pour remédier à leurs problèmes ». Les signataires ont lancé une pétition soumise aux institutions européennes le 7 janvier.

L'Union européenne (UE) se trouve dans une situation délicate face à cet enfant terrible qui n'en est membre que depuis sept ans. Elle ne peut rester indifférente aux pratiques du gouvernement Orban : atteintes au pluralisme des médias, menaces sur l'indépendance de la justice. Elle a déjà vigoureusement protesté en 2010. Fin décembre, le président

de la Commission, José Manuel Barroso, a adressé une lettre – la deuxième en quinze jours – à M. Orban pour le mettre en garde contre les risques de sa politique. Cet avertissement ne semble guère avoir eu d'effet, pas plus qu'une lettre d'Hillary Clinton dans le même sens. L'UE a encore la possibilité de recourir à l'article 7 du traité de Lisbonne, qui prive du droit de vote les Etats membres violant les règles démocratiques.

Sanctionner un gouvernement issu d'élections démocratiques n'est, cependant, pas aisé. Le précédent autrichien a d'ailleurs laissé de mauvais souvenirs à Bruxelles : en 2000, les Européens avaient durement réagi à l'arrivée d'un parti d'extrême droite dans la coalition gouvernementale à Vienne, puis avaient fini par renoncer à agir, constatant l'ineffi-

cacité de leurs protestations. La montée en puissance de l'opposition hongroise, de la société civile et des intellectuels est importante, car elle augmente la pression sur l'UE, qui se veut d'abord une communauté unie par les valeurs démocratiques.

Bruxelles ne doit pas transiger non plus sur la politique économique du gouvernement hongrois. En vertu d'un curieux credo nationaliste, M. Orban semble avoir décidé que son pays, pourtant gravement atteint par la crise, pouvait s'en sortir seul. Il refuse de se plier aux conditions posées par l'UE et le FMI pour accorder leur aide. Ces deux institutions ont donc suspendu les pourparlers avec Budapest. Elles ont raison. L'Europe ne doit pas subventionner un pays qui se moque de ses règles. ■

Page 7

Le gouvernement tente d'éviter tout plan social

Emploi Nicolas Sarkozy a fait volte-face et finalement décidé de soutenir le projet de reprise de SeaFrance par ses salariés. La majorité craint l'impact électoral d'une multiplication des plans sociaux. **Pages 10-11**

Accalmie dans l'immobilier

Economie Après une année 2011 exceptionnelle, le nombre de transactions immobilières en France devrait diminuer de 10 % à 15 % en 2012. **Page 14**

Le regard de Plantu

La chasse aux oies sauvages est interdite



Nouveau front judiciaire contre les implants PIP

Les distributeurs d'implants mammaires PIP de plusieurs pays ont décidé de se retourner contre TÜV, l'organisme allemand qui avait certifié la qualité des prothèses, alors que celles-ci étaient remplies avec du gel non médical. Une procédure a été lancée devant le tribunal de commerce de Toulon, ouvrant un nouveau front judiciaire dans l'affaire des implants. Des victimes ont également décidé de se retourner contre TÜV, en plus des centaines de plaintes déposées contre le fabricant français des prothèses. 300 000 à 400 000 femmes sont concernées dans le monde, dont 20 % en France. ■

Lire page 13

« Une magnifique fin du monde » Le Monde

Melancholia

LARS VON TRIER

PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE FESTIVAL DE CANNES

AUJOURD'HUI en DVD et Blu-ray Disc

WWW.POTEMKINE.FR

PREMIERE Le Monde PARIS PREMIERE Observateur

SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Nucléaire : « Il faut un investissement massif »

André-Claude Lacoste, président de l'Autorité de sûreté, ne demande l'arrêt immédiat d'aucun réacteur français

Entretien

À la suite de l'accident de Fukushima, le gouvernement a demandé un audit de la sûreté des installations nucléaires françaises. Et l'Europe a réclamé des stress tests de l'ensemble des réacteurs. Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), André-Claude Lacoste, a présenté mardi 3 janvier son rapport à François Fillon. Il en présente les principales conclusions.

Quelles sont vos recommandations à l'issue de votre audit ?

Il y en a deux principales. L'ASN considère que les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant pour qu'elle ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles. Mais dans le même temps, nous considérons que la poursuite de leur exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sécurité dont elles disposent déjà, leur robustesse face aux situations extrêmes. C'est-à-dire face aux aléas naturels et à la perte d'alimentation en eau ou en électricité.

Concrètement, que demandez-vous aux exploitants ?

Nous allons leur prescrire un certain nombre de dispositions, avec des sanctions s'ils ne les appliquent pas. Tout d'abord, nous allons imposer la mise en place d'un « noyau dur » de dispositions à la fois matérielles et organisationnelles. Il s'agit de sanctuariser les fonctions fondamentales pour la sûreté.

Ce noyau dur, nous ne le définissons pas a priori. Ce sera aux exploitants de nous proposer, avant le 30 juin, son contenu et ses spécifications, pour chaque installation. A titre d'exemple, il s'agira de mettre en place un centre de gestion de crise « bunkerisé ».

« La poursuite de l'exploitation [des centrales] nécessite d'augmenter leur robustesse face aux situations extrêmes »

Autre exemple, la mise en place d'un groupe électrogène diesel d'ultime secours – un DUS – pour chaque réacteur. Et celle d'une alimentation en eau d'ultime secours.

Quelles sont les autres prescriptions ?

Nous allons imposer la mise en place progressive d'une « force d'action rapide nucléaire » (FAR), telle que l'a proposée EDF. Ce dispositif, comprenant des moyens matériels et humains, devra pouvoir intervenir en moins de 24 heures

sur tout site accidenté et être pleinement opérationnel fin 2012. Plusieurs centaines de personnes y seront nécessaires, sous la responsabilité d'EDF.

Par ailleurs, nous allons imposer des mesures pour réduire les risques de « dénoyage » [mise hors d'eau] des combustibles usés entreposés dans les piscines. Et nous demandons une étude de faisabilité d'un dispositif supplémentaire pour protéger les eaux souterraines et de surface en cas d'accident grave, tel qu'une fusion du cœur entraînant la formation d'un corium [magma de combustible et de métal]. Il pourra s'agir, par exemple, d'une enceinte géotechnique confinant le sol.

« Malgré les précautions prises, un accident nucléaire ne peut jamais être exclu. C'est ce qui fonde toute notre action »

Quel sera le coût de ces mesures ? Et leur calendrier ?

Ce que nous imposons aux exploitants est massif. C'est aussi un investissement considérable en moyens humains et en compétences. Un seul exemple : un diesel d'ultime secours coûte entre 30 et 50 millions d'euros. Il en faudra un pour chaque réacteur, soit un coût total de l'ordre de 2 milliards d'euros. C'est un équipement qu'il faudra commander et on ne peut pas imaginer que les DUS soient partout en place avant 2018.

La ministre de l'écologie a déclaré que l'arrêt de la centrale de Fessenheim n'était pas exclu. Ce n'est pas votre recommandation...

À l'issue de la visite décennale du réacteur 1 de Fessenheim, nous avons imposé à EDF 40 dispositions, dont le renforcement du radier [dalle sous le réacteur] et la mise en place d'une source d'eau froide ultime. Au terme de l'audit, nous ne demandons pas pour Fessenheim de mesures spécifiques. Ensuite, l'exploitant – EDF – peut décider d'arrêter un réacteur pour des raisons de coût. Et le gouvernement peut prendre les décisions qu'il veut. C'est de sa responsabilité. C'est ce qui s'est passé pour le surrégénérateur Superphénix [dont Lionel Jospin a décidé la fermeture en 1998], dont l'Autorité de contrôle de l'époque n'avait pas demandé l'arrêt.

Ces mesures suffisent-elles à tirer les leçons de Fukushima ?

La catastrophe de Fukushima est un événement majeur. Elle marque l'histoire du nucléaire, comme Three Mile Island (TMI) et Tchernobyl. Il y aura un avant, et



André-Claude Lacoste, président de l'ASN, mardi 3 janvier. JULIEN DANIEL/MYOP/POUR « LE MONDE »

un après Fukushima. C'est fondamental parce que, dans un certain nombre de pays, y compris en France, des gens considèrent que Fukushima aurait pu être évité si l'accident avait été mieux géré. Si on avait amené en temps utile des diesels, par exemple. Nous avons le sentiment que cette lecture n'est pas correcte.

Cela nous ramène à quelque chose de fondamental : malgré les précautions prises, un accident nucléaire ne peut jamais être exclu. C'est ce qui fonde toute notre action. De plus, le retour d'expérience complet peut pren-

dre jusqu'à dix ans. Après TMI, il a fallu six ans pour connaître le taux de fusion du cœur et, dans l'intervalle, des articles scientifiques mettaient en doute cette fusion. Il peut donc encore y avoir une évolution de nos connaissances sur cet accident.

Quel a été le processus d'évaluation ?

Nous l'avons fondé sur le principe majeur de la sûreté nucléaire, qui est celui de la responsabilité première de l'exploitant. Cela a été clair et transparent : nos décisions et les rapports ont été publiés. Vous vous êtes dit choqué par

l'accident de Fukushima. L'examen du parc français vous a-t-il réservé des surprises ?

Nous avons beau être porteurs de l'idée qu'un accident nucléaire ne peut être exclu, c'est quand même un choc de voir un accident qui conduit à l'évacuation de 200 000 personnes, un territoire de 2 000 km² ravagé. C'est un choc intellectuel. Mais nous n'avons pas trouvé de failles qui nous auraient surpris sur le parc français, probablement parce que nous recueillons le fruit des mises à jour périodiques et du progrès continu.

NKM : « Faire intégralement les travaux ou fermer »

Après avoir appris que l'ASN remettait son rapport mardi au premier ministre, Nathalie Kosciusko-Morizet, la ministre de l'écologie a expliqué : « Je dis très clairement qu'il n'y a que deux solutions. Soit l'Autorité recommande la fermeture et il y a fermeture, soit elle recommande des travaux importants et à ce moment-là, il y a le choix entre faire des travaux – et intégralement les travaux – ou fermer. » Ce constat vaut « pour toutes les centrales françaises », a précisé la ministre, rappelant que chaque installation française avait des caractéristiques locales propres, et évoquant, notamment, les risques de submersion pour celle de Blayais (Gironde) ou le site sismique, au Tricastin, dans la Drôme. –(AFP.)

Comment pensez-vous que nos concitoyens vont accueillir vos préconisations, sachant que certaines mesures ne seront effectives qu'en 2018 ? Doivent-ils s'inquiéter de la survenue d'événements extrêmes dans l'intervalle ?

L'idée est que nous veillerons à ce que les choses soient mises en place le plus rapidement possible, quitte à prendre des mesures provisoires : quand il s'agit de commander des équipements aussi complexes qu'un diesel, de pomper dans la nappe, de créer un bâtiment bunkerisé, il y a des délais, cela ne se fait pas en claquant des doigts. Même chose pour la force d'action rapide : il faut recruter, rassembler, former des gens qui ne se trouvent pas au bord du chemin.

Vos contacts étroits avec vos homologues européens vous donnent-ils des indices sur la teneur de leurs conclusions ?

Les concepts de noyau dur ou de force d'intervention rapide sont en train d'émerger. Il peut au minimum y avoir des convergences. Mais c'est plus facile à élaborer en France avec un exploitant unique et 58 réacteurs standardisés. Une autre idée : peut-on mutualiser les forces d'action rapides ? Elles doivent être opérationnelles immédiatement. C'est un des problèmes qui s'est posé au Japon avec des exploitants distincts et des normes techniques différentes au nord et au sud. Mais des idées communes pourraient émerger, pour améliorer la sûreté du parc nucléaire mondial. C'est le but : s'il y a du nucléaire, il doit être sûr. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
DAVID LAROUSSERIE,
PIERRE LE HIR ET HERVÉ MORIN

Pour l'IRSN, « EDF sous-estime le risque d'un accident »

JACQUES REPUSSARD, directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), appui technique de l'ASN, a expliqué, dans un entretien accordé, dimanche 1^{er} janvier, au *Journal du dimanche*, « qu'il ne faut plus laisser croire que le nucléaire est une technologie parfaite. Le gouvernement et EDF ont sous-estimé le risque d'un accident et du rejet du nucléaire par la société ».

Polytechnicien et ingénieur du corps des Mines, M. Repussard prône la transparence : « Avant Fukushima, il y avait une « omertà » sur la sûreté pour éviter de créer de la peur. EDF et Areva craignent que la transparence ne leur nuise. Cacher les choses n'avance à rien. Je pense que les Français sont capables d'entendre la vérité. »

Concernant une possible fermeture de la centrale de Fessenheim, la plus ancienne du parc français, il précise : « Depuis plusieurs années, nous disons qu'il faut renforcer son radier [dalle sous le réacteur] pour éviter une fuite en cas d'accident. Si EDF ne réalise pas ces travaux, il faudra fermer la centrale (...). Cela nécessite des arbitrages économiques en faveur de la sûreté. Mais il ne faut pas non plus « sacraliser » la fermeture d'un réacteur. La France choisit de rester dans le nucléaire. Il faudra construire de nouvelles centrales et donc arrêter les anciennes au fur et à mesure. » « La sûreté n'est pas statique. Il faut l'améliorer en permanence et nous voulons pousser ce raisonnement jusqu'au bout », ajoute M. Repussard. ■

L'ambition d'être un arbitre « en dehors de la mêlée »

Profil

Grand commis de l'Etat pour les uns, symbole de l'endogamie du lobby nucléaire pour les autres, André-Claude Lacoste, 70 ans, incarne le contrôle du nucléaire en France. Alors que les gouvernements passent, lui reste, depuis bientôt deux décennies, l'inamovible « gendarme » de ce secteur.

Nommé en 1993 conjointement par Ségolène Royal et Dominique Strauss-Kahn à la tête d'une direction interministérielle, il est chargé, depuis 2006, d'une autorité administrative indépendante. Il y a été nommé pour six ans par Jacques Chirac, quelques jours avant ses 65 ans, date limite pour une telle fonction, comme si la loi avait été écrite pour lui, en urgence.

Cette question de l'indépendance entre contrôleur et contrôlé,

entre un Etat actionnaire de la filière et ceux qui évaluent les performances de ses fleurons industriels, a été difficile à régler. Une « longue marche », dont beaucoup dans les cercles écologistes pensent qu'elle était en trompe-l'œil. Ils ne peuvent cependant nier les incontestables efforts de transparence de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), qui publie désormais l'intégralité des « lettres de suite », après ses multiples inspections dans les installations nucléaires. Ces admonestations publiques servent d'ailleurs régulièrement d'appui aux antinucléaires pour étayer leurs critiques – à l'encontre de l'EPR notamment.

André-Claude Lacoste a peu à peu agrégé autour de lui le contrôle des installations, des transports, de la protection des personnes et de l'environnement. Restent les questions de sécurité (protection

contre les intrusions), qu'il rêve de prendre en charge, et l'ASN aura à sons sens acquis les pleins moyens d'encadrer la filière civile.

Coup de grisou

Polytechnicien et ingénieur des Mines, M. Lacoste a commencé sa carrière dans le contrôle des activités charbonnières. Un coup de grisou, dans la mine d'Avion, près de Lens, qui fait vingt et une victimes en 1965, marque à jamais le jeune stagiaire. Sa première visite à Tchernobyl, en 1994, « effroyable d'irréalité », ancre sa conviction que les rôles, au sein de l'Etat, ne doivent pas être confondus. Il faut un arbitre « en dehors de la mêlée ».

À plusieurs reprises, l'ASN a eu l'occasion de marquer ses prérogatives. Après les accidents de radiothérapie survenus à Epinal et Toulouse, elle a suspendu préventivement des centres médicaux. Sur le

volet industriel, elle a mis temporairement à l'arrêt des réacteurs d'EDF sur lesquels des problèmes de générateurs de vapeur restaient à régler.

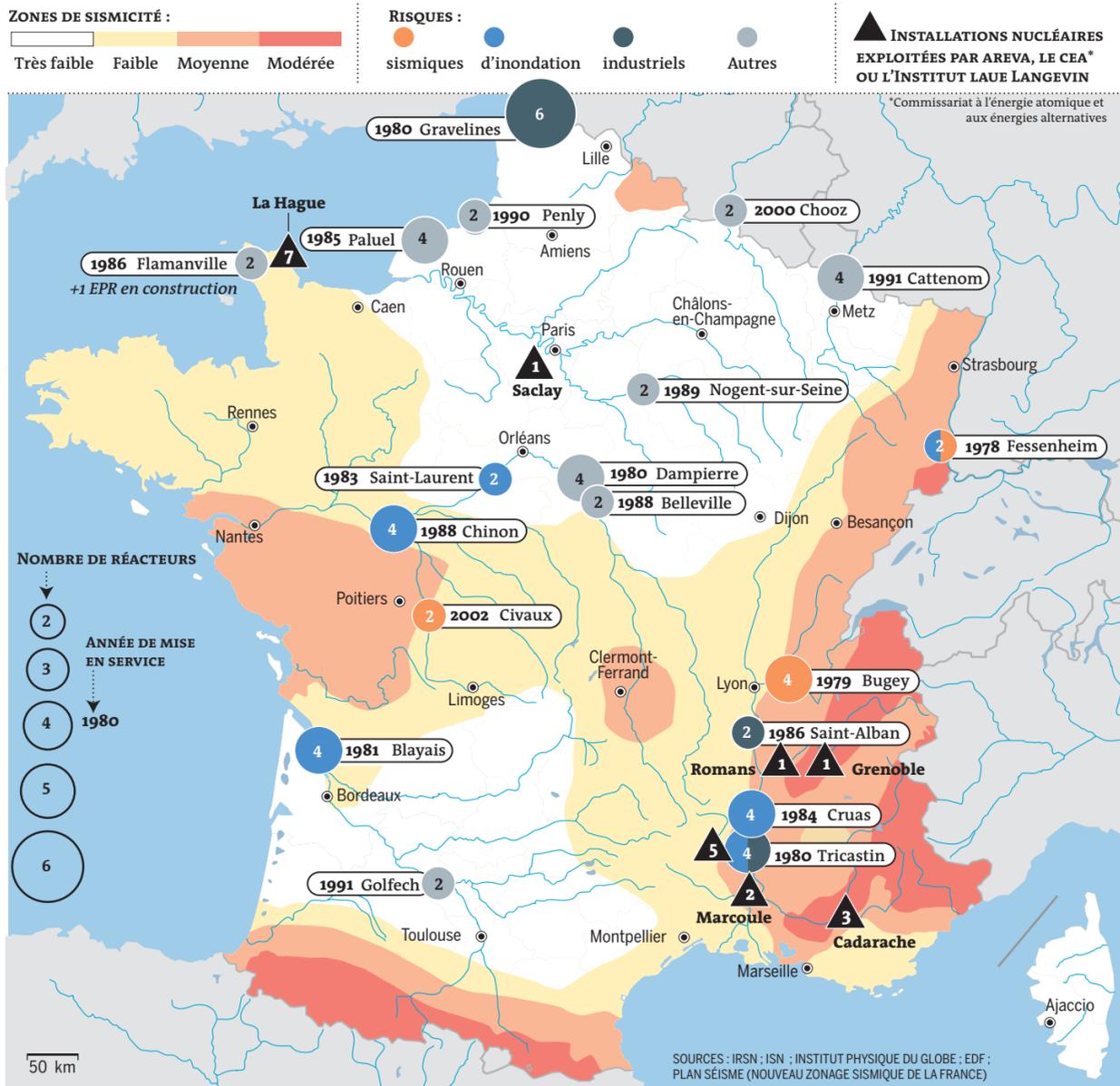
Le chantier de l'EPR à Flamanville (Manche) a été un de ses principaux terrains d'intervention – sur des problèmes de ferrailage, et de contrôle-commande. Et surtout, le collège de l'ASN a exprimé sa différence avec le chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, héraut des exportations françaises notamment sur la rive sud de la Méditerranée, et a pris position contre une « sûreté à deux vitesses », au Nord et au Sud.

La catastrophe de Fukushima a balayé ce distinguo. En donnant la mesure de ses conséquences pour la filière nucléaire française, à quelques mois de sa succession, André-Claude Lacoste a une occasion ultime de jouer les arbitres. ■

H.M.

SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Les 79 sites passés au crible



Un renforcement tous azimuts des installations françaises

Le coût global des mesures réclamées par l'Autorité de sûreté nucléaire n'a pas été chiffré. Leur mise en place demandera plusieurs années

Les principales décisions de l'ASN conduiront à des changements importants dans le nucléaire. Leur coût global n'a pas été chiffré et leur mise en place complète prendra plusieurs années. Les demandes exigées dans cet avis s'appliqueront aux 79 installations nucléaires concernées mais aucune n'a été pointée en particulier.

Noyaux durs L'ASN demandera à chaque exploitant (EDF, Areva, CEA et l'Institut Laue-Langevin) de définir et de mettre sur pied sur chaque site un «noyau dur», c'est-à-dire un ensemble de dispositions matérielles et organisationnelles permettant d'assurer les fonctions principales du site en situation extrême.

En particulier, il s'agit d'être en mesure de contrer la progression d'un accident grave, de limiter les rejets massifs dans l'environnement et de permettre à l'exploitant d'assurer la gestion de crise. L'ASN évoque la nécessité d'un centre de gestion de crise «bunkérisé» avec des locaux résistants au-delà des normes de résistance du site ainsi

que des moyens de communication et d'alerte. En outre, un groupe électrogène «d'ultime secours» ainsi qu'une alimentation en eau devra être prévue. Ce point avait déjà été demandé lors de l'examen décennal concernant le second réacteur de la centrale de Fessenheim. Les propositions des exploitants sont attendues pour le 30 juin.

Pour La Hague, l'ASN insiste sur la question des sources d'alimentation en eau qui devront être plus «robustes»

Force d'intervention d'urgence L'ASN imposera la création d'une «force d'action rapide nucléaire», déjà proposée par EDF. Ces équipes spécialisées de quelques centaines d'hommes devront intervenir en moins de 24 heures à partir de la fin 2012. Cette force devra aussi être capable d'intervenir simultanément sur tous les

réacteurs d'un site fin 2014.

Piscines Des dispositions renforcées visant «à réduire le risque de dénoyage» du combustible seront demandées. Il s'agit des piscines dans lesquelles le combustible usé est entreposé afin de le refroidir et de limiter sa radioactivité, avant l'évacuer de la centrale. A Fukushima, l'impossibilité de refroidir ces combustibles usés hors des réacteurs, a été un facteur aggravant. Comme pour la plupart des exigences de l'ASN, les exploitants devront faire des propositions à l'Autorité qui les évaluera.

Protection des eaux souterraines L'ASN souhaite aussi étudier, avant fin 2012, la faisabilité de dispositifs supplémentaires permettant de protéger les nappes phréatiques au voisinage des centrales ou de La Hague en cas d'accident grave. Il s'agira d'une sorte d'enceinte géotechnique assurant un confinement des radioéléments.

Cas particuliers L'ASN insiste pour le site de La Hague sur la question des sources d'alimentation en

eau qui devront être plus «robustes». Pour les centrales d'EDF, elle demande le renforcement des dispositifs d'éventation-filtration dont l'IRSN avait constaté la fragilité aux séismes notamment. Le CEA devra évacuer les matières fissiles sur un de ses sites de Cadarache vers une installation dimensionnée pour résister au séisme.

Facteur humain L'ASN a rappelé que la «sûreté ne peut être réduite à la multiplication de dispositifs techniques» pour justifier sa préconisation d'un arrêté précisant, notamment, le rôle des exploitants dans le contrôle de la sous-traitance dans le nucléaire. Elle restera également «attentive au renouvellement des effectifs et des compétences des exploitants». Un groupe de travail sera réuni pour réfléchir à ces sujets.

Modification des référentiels Suite au premier retour d'expérience de l'accident de Fukushima et au rapport de l'IRSN en novembre, l'ASN souhaite aussi renforcer les référentiels de sûreté des installations nucléaires, notamment en ce qui concerne les séismes, les inondations et les risques liés aux activités industrielles proches des centrales. Un réexamen de la méthodologie jusqu'alors suivie pour évaluer ces effets est prévu. D'ores et déjà l'ASN vérifiera que les travaux de protection contre les inondations prévues au Blayais, Cruas, Gravelines, Saint-Alban ou Tricastin seront terminés dans les délais prévus. Elle imposera aussi le réhaussement de la protection dite volumétrique dans les centrales permettant d'assurer une meilleure étanchéité des locaux. ■

DAVID LAROUSSIERE

Un audit réalisé en plusieurs grandes étapes

11 mars 2011 Accident à la centrale nucléaire de Fukushima au Japon.

23 mars Demande par le premier ministre français, François Fillon, d'un audit des installations nucléaires françaises.

24-25 mars Demande similaire du Conseil européen pour des stress-tests sur les 143 réacteurs qui existent au sein des vingt-sept États membres.

5 mai Publication par l'ASN du cahier des charges à suivre pour les évaluations complémentaires de sûreté.

15 septembre Remise du rapport des exploitants pour les 79 installations concernées par cette première vague d'évaluations.

4 novembre L'IRSN rend son rapport sur les évaluations fournies par les exploitants.

3 janvier 2012 Avis de l'ASN sur ces évaluations.

28-29 juin Rapport de la Commission européenne sur les stress-tests.

Juin Remise des premières propositions des exploitants à la suite des demandes de l'ASN pour renforcer la sûreté.

Fin 2012 Déploiement de la force d'action rapide nucléaire.

Des chaleurs record marquent le début de 2012 en France et en Europe

L'oscillation nord-atlantique actuelle adoucit l'hiver, mais engendre de fortes tempêtes

L'année 2012 s'est ouverte, en France et dans une grande part de l'Europe occidentale, sur une météo d'une douceur exceptionnelle. Dimanche 1^{er} janvier, la température moyenne calculée par Météo France sur le territoire métropolitain s'est élevée à 12,1 °C, c'est-à-dire presque 7 °C au-dessus de la moyenne des premiers de l'an entre 1971 et 2000. Dans le passé récent, le précédent record était de 10,6 °C, atteint au Nouvel An 1987. «Le 1^{er} janvier 2012 est le plus doux depuis sans doute 1921, année sur laquelle on ne dispose pas d'autant de données qu'aujourd'hui, mais dont on sait que le réveil a été très doux», dit Etienne Kapikian, prévisionniste à Météo France.

Des records ont été battus un peu partout en France. A Nîmes (Gard), le thermomètre est monté à près de 20 °C ; à Agen (Lot-et-Garonne) et Marseille (Bouches-du-Rhône), il a grimpé à plus de 17 °C. Le centre de l'Hexagone n'a pas été en reste, avec plus de 16 °C mesurés à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Le Nord et l'Est non plus, avec des températures frôlant ou dépassant les 14 °C à Mulhouse (Haut-Rhin) et à Lille (Nord). En plaine, la température a partout excédé 10 °C.

«Il faut relativiser ces records, qui ne valent que pour les 1^{er} janvier, tempère toutefois M. Kapikian. Des pics de douceur plus importants ont déjà été relevés ces dernières années au cours des mois de janvier, comme le 5 janvier 1999, ou le 19 janvier 2007, seulement ces derniers ne sont pas tombés un premier de l'an. Il faut aussi préciser qu'on accorde toujours moins de «poids climatologique» à un record du jour qu'à un record établi pour un mois ou une décennie.»

La situation, très marquée en France, vaut également pour une bonne part de l'Europe occidentale.

Une tempête frappe le nord de l'Europe

Un fort coup de vent a frappé, dans la nuit du lundi 2 au mardi 3 janvier, le Royaume-Uni. Les rafales ont excédé 140 km/h en Ecosse et ont balayé l'ensemble du territoire britannique, dont l'essentiel a été placé en alerte orange par le Met Office, jusqu'à mercredi. La France est également concernée. Les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont placés en vigilance orange par Météo France, qui prévoit des rafales pouvant atteindre 120 km/h sur les caps du Pas-de-Calais. Ce coup de vent sera d'une «intensité bien moindre que la récente tempête Joachim», estime le prévisionniste, qui anticipe toutefois «des dégâts importants», des «conditions de circulation localement difficiles» et des «perturbations» dans les «transports aériens, ferroviaires et maritimes».

STÉPHANE FOUCCART

RÉUSSIR SÉSAME, ACCÈS...

20 FÉVRIER - 3 MARS

ISTH
L'expertise prépa depuis 1954

www.isth.fr ■ 01 42 24 10 72

Enseignements supérieurs privés

Brésil Les fortes pluies ont fait au moins trois morts

Trois morts, une personne disparue et plus de 9 000 personnes évacuées, tel était le bilan, lundi 2 janvier, des fortes pluies tombées sur l'Etat de Minas Gerais, au sud-est du Brésil. Les populations de villages situés dans la montagne, à une centaine de kilomètres de Rio, ont été mis en alerte maximum. Il y a un an, cette région avait été le théâtre de glissements de terrain qui avaient fait plus de mille morts et disparus. - (AFP)